

# Frais et Honoraires



Conformément aux dispositions légales en vigueur, Jones Lang LaSalle communique son barème d'honoraires :

## **Ventes**

### *Montant des ventes*

De 0 à 20 millions Euros HT  
De plus de 20 millions à 50 millions Euros HT  
De plus de 50 millions à 100 millions Euros HT  
De plus de 100 millions à 200 millions Euros HT  
De plus de 200 millions à 500 millions Euros HT  
Au dessus de 500 millions Euros HT

### *Honoraires*

5% HT du montant de la vente  
4% HT du montant de la vente  
3% HT du montant de la vente  
2,5% HT du montant de la vente  
2% HT du montant de la vente  
1% HT du montant de la vente

*Ces honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur et peuvent être augmentés le cas échéant d'honoraires de résultat contractuellement fixés.*

## **Locations**

30% du loyer annuel hors taxes et hors charges

*Ces honoraires sont à partager éventuellement entre le bailleur et le preneur et peuvent être augmentés le cas échéant d'honoraires de résultat contractuellement fixés.*

## **Conseil**

Junior  
Senior  
Directeur Adjoint  
Directeur

### *Tarif jour (7h)*

1 200 Euros HT  
1 500 Euros HT  
2 000 Euros HT  
3 000 Euros HT

Ou honoraires fixés forfaitairement au cas par cas dans le contrat

## **Frais**

Indépendamment des honoraires, le client s'oblige à rembourser à Jones Lang LaSalle, au fur et à mesure sur présentation de justificatifs, les frais exposés en vue de l'exécution de ses missions (notamment les actions publicitaires de toute nature, pose de panneaux, coût des droits de voirie et de publicité y afférent, bureau témoin, brochures, CD-ROM ou vidéos, frais marketing en général, frais de déplacement, de mise en place d'une data-room) ou au forfait conformément à ce qui aura été prévu dans le contrat au cas par cas.

Les frais et honoraires sont majorés de la TVA au taux en vigueur.